



Communiqué

Pour diffusion immédiate

LE GOUVERNEMENT DU CANADA INVESTIT DANS LA PREMIÈRE COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE EN ONTARIO

ALFRED (ONTARIO), LE 18 JUIN, 2010 — Le gouvernement du Canada soutient le développement des coopératives de l'Ontario, contribuant ainsi au développement économique local. Le député Pierre Lemieux, au nom de l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État à l'Agriculture, a annoncé aujourd'hui une contribution allant jusqu'à 34 000 \$ à l'Union des cultivateurs franco-ontariens pour créer la première coopérative d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO) de la province. Ce projet novateur, qui s'inscrit dans l'Initiative de développement coopératif (IDC), vise à améliorer l'offre de main-d'œuvre agricole qualifiée dans la région.

« Depuis plus de cent ans au Canada, les coopératives permettent à des milliers de gens et de communautés de répondre efficacement à leurs besoins, a déclaré M. Lemieux. La création de cette coopérative permettra non seulement aux agriculteurs de la région de Clarence Creek d'obtenir des services de qualité, mais assurera également à des employés de ferme un travail à temps plein toute l'année. »

La coopérative d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO) de l'Est Ontarien répondra à un besoin important identifié par les producteurs agricoles de la région de Clarence Creek d'obtenir une main-d'œuvre qualifiée. L'objectif de la coopérative est d'offrir aux agriculteurs membres des ressources humaines compétentes qu'ils ne pourraient s'offrir individuellement. Les agriculteurs ont besoin de main-d'œuvre temporaire, une position que peu d'employés de ferme sont prêts à assumer. La coopérative sera l'unique employeur de la main-d'œuvre agricole, lui fournissant du travail à temps plein toute l'année. On s'inspirera des expériences concluantes des CUMO du Québec pour les adapter aux réalités de l'Ontario.

« Les coopératives contribuent depuis longtemps au développement économique local, particulièrement dans les collectivités rurales et éloignées, où elles créent des emplois et fournissent des biens et services essentiels, a ajouté M. Lemieux. Le secteur coopératif canadien s'est avéré un moyen efficace de renforcer notre économie. »

La coopérative d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO) de l'Est Ontarien est l'un des nombreux projets financés par l'IDC, un programme de 19,1 millions de dollars sur quatre ans qui permet d'aider les Canadiens à mettre sur pied de nouvelles coopératives et à expérimenter des façons novatrices d'utiliser le modèle coopératif. Cette initiative a réussi à mettre la solution coopérative davantage à la portée des Canadiens en améliorant l'accès aux services consultatifs, en aidant les coopératives à mobiliser les ressources dont elles ont besoin pour réussir et en contribuant à la recherche et au développement des connaissances. L'IDC est administrée par l'Association des coopératives du Canada et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité en partenariat avec le gouvernement du Canada.

Pour en savoir davantage sur l'Initiative de développement coopératif, veuillez consulter le site www.coop.gc.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias Agriculture et Agroalimentaire Canada Ottawa (Ontario) 613-773-7972 1-866-345-7972	Sophie Doucet Attachée de presse Cabinet de l'honorable Jean-Pierre Blackburn 613-992-3465
---	---

DOCUMENT D'INFORMATION

INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L'Initiative de développement coopératif (IDC) est un programme du gouvernement du Canada offert en partenariat avec les deux associations nationales du secteur coopératif, soit l'Association des coopératives du Canada et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité. L'IDC a pour objectifs d'aider les gens à créer des coopératives et d'examiner des façons novatrices d'appliquer le modèle coopératif. L'IDC vise à rendre l'option coopérative plus accessible aux Canadiennes et Canadiens, de façon à mieux répondre aux défis du monde actuel.

Depuis sa mise en place en 2003, l'IDC a permis d'aider 1 500 projets coopératifs et de créer plus de 200 nouvelles coopératives. Le programme a également permis d'expérimenter de nouvelles sortes de coopératives et d'entreprendre des projets de recherche afin de comprendre comment les coopératives peuvent contribuer au développement économique régional. Le volet « Agriculture » de l'IDC, mis en place en 2006, a quant à lui permis de soutenir la création et le développement de plus de 60 coopératives agricoles à valeur ajoutée.

Description de l'IDC

Le programme comporte les trois volets suivants :

Le volet **Services-conseils** est offert par l'intermédiaire d'un réseau d'experts en développement coopératif mis en place à travers le Canada par le secteur coopératif. L'objectif est de fournir un accès aux services techniques et professionnels nécessaires au succès du démarrage ou du développement d'une coopérative. Le volet Services-conseils est administré à l'échelle nationale par l'Association des coopératives du Canada et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité.

Le volet **Recherche et développement des connaissances** a été conçu pour mener, soutenir et partager des projets de recherche stratégique appliquée visant à favoriser le développement et la croissance des coopératives. Ce volet est entièrement géré par le gouvernement du Canada.

Le volet **Projets innovateurs de coopératives** octroie quant à lui des fonds à des projets novateurs qui portent sur des enjeux prioritaires en matière de politiques publiques et qui engendrent des pratiques exemplaires et des leçons apprises. Les priorités gouvernementales auxquelles doivent répondre les projets sont :

- l'agriculture, y compris les biocarburants et l'agriculture à valeur ajoutée;
- le développement des collectivités rurales et du Nord;
- les biens et services novateurs, y compris les nouvelles technologies; et
- le renforcement des capacités et la viabilité du secteur coopératif au Canada.

Le financement maximal pour le volet Projets innovateurs de coopératives est de 75 000 \$ par année par projet. La contribution minimale des promoteurs demeure à 25 % pour chaque projet. Le volet Projets innovateurs de coopératives est livré conjointement par l'Association des coopératives du Canada et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité.